



nouvelle organisation des études au CNSMD de Lyon

la déclaration de Bologne

Neuf ans après la signature de la déclaration de Bologne, les deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (Paris et Lyon) ont fait, en septembre 2008, leur première rentrée « LMD ».

En effet, cette conférence ministérielle de 1999 visait à créer un espace européen d'enseignement supérieur, afin de faciliter la circulation des étudiants, professeurs et chercheurs et de faire converger l'ensemble du réseau vers des niveaux de référence communs résumés selon le schéma L.M.D. : Licence (3 ans) / Master (2 ans) / Doctorat (3 ans)

Si l'université française a fait très tôt sa réforme (absorption du DEUG dans une licence en trois ans, transformation des DEA en Master II), l'enseignement supérieur artistique spécialisé l'a débuté plus tard.

dans les CNSMD, au sujet de la musique...

Le CNSMD de Lyon, comme celui de Paris, adopte donc une scolarité en trois cycles :

3 ^e cycle : Doctorat recherche et pratique (3 ans)
2 nd cycle, Master (2 ans)
1 ^{er} cycle DNSPM (3 ans)

Le premier cycle est d'une durée de trois ans, éventuellement compressible en deux ans, en fonction des acquis précédents de l'étudiant. Ce cycle se conclut par un nouveau diplôme : le DNSPM (diplôme national supérieur professionnel de musicien). Par convention avec l'université Lyon II, il est proposé aux étudiants de DNSPM3 l'obtention d'une licence de musique, parallèlement à l'obtention du DNSPM.

Le second cycle est d'une durée incompressible de deux ans et conduit à l'obtention d'un diplôme de 2^{ème} cycle supérieur conférant à son titulaire le grade de Master.

Le troisième cycle, en partenariat avec l'école doctorale Lyon-Saint-Etienne, permet la rédaction d'une thèse liée à une pratique instrumentale.

Concours d'entrée :

Le concours d'entrée en premier cycle ne demande aucun pré-requis (ni baccalauréat, ni DINOP, ni DEM), comme cela a toujours été le cas.

Le concours d'entrée en second cycle (organisé à partir de la rentrée 2009/2010) nécessite la présentation d'un diplôme de 1^{er} cycle (DNSPM, bachelor) dans la discipline concernée.

Le concours d'entrée en 3^{ème} cycle : Doctorat (organisé à partir de la rentrée 2011/2012) nécessite un diplôme de 2^{ème} (Master) dans la discipline concernée.

L'organisation des études - DNSPM

Les études s'organisent autour de quatre unités d'enseignement (UE) regroupant la plupart des disciplines actuellement enseignées au CNSMD. Les quatre unités d'enseignement sont les suivantes :

UE 1 : discipline principale (discipline ouverte au concours d'entrée)
(instruments, voix, écriture, direction de chœur, composition)

UE 2 : disciplines complémentaires à la discipline principale (disciplines de pratique collective ou individuelle liée à la discipline principale)
(musique de chambre, orchestre, déchiffrage..)

UE 3 : disciplines de culture (disciplines théoriques, ou liées à une pratique musicale)
(Analyse appliquée, Analyse XXème, histoire de la musique, art et civilisation, écriture et analyse musique ancienne, écriture, ethnomusicologie, bases scientifiques des techniques nouvelles...).

UE 4 : compétences associées
(langue vivante, improvisation, stages d'insertion professionnels, projets personnels...)

Les évaluations s'organisent par semestres et font largement appel au contrôle continu. Comme à l'université, l'obtention de points de crédits (ECTS) validera chaque matière. Voici un exemple de grille (ex. 2ème semestre instrument)

Les échanges Erasmus sont toujours possibles, voire même encouragés par cette clarification au niveau européen.

1^{er} cycle – année 2

SEMESTRE 2		Cours (professeurs et assistant) en h	Travail personnel	Modalités d'enseignement	Modalités d'évaluation	ECTS
UE 1	Discipline Instrumentale	2	30	individuel	CC /jury	10
UE 2	Déchiffrage	1		indiv/Coll.	CC	1
	Orchestre et atelier XX/XXI ou accompagnement pour les pianistes	3	1	Collectif	CC	2,5
	Musique de Chambre	2	5	Collectif	CC/jury	3
UE 3	Dominante	2	1	Collectif	CC	5
	Discipline complémentaire	2	1	Collectif	CC	5
UE4	Langue vivante	1,5	0,5	Collectif	CC	1,5
	Discipline opt.ou projet de réal.ou improvisation	1	0,5	Indiv/coll	CC	1,5
	Aspects pratiques du métier	1		Collectif	attestation	0,5
TOTAL		15,5	39			30

L'organisation des études - Master

Les études s'organisent autour de trois unités d'enseignement (UE)

UE 1 : discipline principale (discipline ouverte au concours d'entrée)
(instruments, voix, écriture, direction de chœur, composition)

UE 2 : disciplines associées à la discipline principale
(musique de chambre, orchestre
+ 1 discipline complémentaire en lien avec le projet de recherche en master)

UE 4 : compétences associées
(langue vivante, stages d'insertion professionnelle, méthodologie appliquée à l'objet de
recherche, rédaction du mémoire de master...)